

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME TIENT UN DÉBAT SUR LE SUIVI DES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE VIENNE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Il conclut ses débats sur la situation des droits de l'homme en Palestine et sur les organismes et mécanismes de défense des droits de l'homme
30 septembre 2009

Le Conseil des droits de l'homme a tenu ce matin un débat sur le «suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne» adoptés en 1993 lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Auparavant, il a entendu les derniers orateurs dans le cadre de deux débats généraux, celui entamé hier relatif à la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, ainsi que celui relatif aux organismes et mécanismes de défense des droits de l'homme, entamé lundi.

/...

Par ailleurs, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Liban, l'Islande, les Maldives et les Émirats arabes unis ont conclu le débat général relatif à la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, suivis de la Ligue des États arabes et des organisations non gouvernementales suivantes: Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP); Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté; Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH); *Hadassah, the Women's Zionist Organization of America, Inc.*; *Islamic Human Rights Commission*; Commission internationale de juristes; Union mondiale pour le judaïsme libéral; Centre Europe Tiers-Monde (CETIM); Nord-Sud XXI; Défense des enfants - international; Comité de coordination d'organisations juives; *Hudson Institute*; Union des juristes arabes; *Maryam Ghasemi Educational Charity Institute*; *Institute for Women Studies and Research*; *Organization for ctims of Violence*; *Association of World Citizens*; *United Nations Watch*; et *Cairo Institute for Human Rights Studies*.

/...

Fin du débat sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

Observateurs

M. MÍCHEÁL TIERNEY ([Irlande](#)) a jugé regrettable que les autorités israéliennes n'aient pas coopéré avec la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza, même pas pour permettre à cette Mission de se rendre à Gaza en passant par Israël. Le rapport de cette Mission d'établissement des faits requiert un examen attentif et à première vue, ses conclusions sont profondément troublantes, a déclaré le représentant irlandais, relevant qu'il fournit des preuves selon lesquelles de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaires – peut-être équivalentes à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité – ont été commises par les deux parties durant le conflit. L'Irlande a toujours soutenu le point de vue selon lequel les incidents les plus graves qui se sont déroulés durant le conflit requièrent une enquête complète et impartiale et que l'obligation redditionnelle doit être totale pour toute violation grave du droit international. Or, le rapport de la Mission dirigée par M. Richard Goldstone contient un certain nombre de recommandations importantes pour assurer une telle obligation redditionnelle. Le droit à l'autodéfense – que les deux parties revendiquent – n'autorise pas une négation de tous les autres droits, particulièrement ceux de civils innocents, a souligné le représentant irlandais.

MME WENDY HINTON ([Nouvelle-Zélande](#)) a estimé que la Mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza avait fait de son mieux pour exécuter un mandat biaisé unilatéral de manière équilibrée, et le rapport place les responsabilités des deux côtés. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à l'autodéfense, la Nouvelle-Zélande est préoccupée par le grave impact humanitaire du blocus de Gaza. Elle condamne les tirs aveugles de roquettes du Hamas contre des civils

israéliens, et appelle à la libération immédiate du soldat Gilad Shalit. Le rapport Goldstone, a-t-elle constaté, confirme que ce sont les civils innocents qui payent le prix le plus élevé en temps de guerre et renforce l'engagement de la Nouvelle-Zélande en faveur d'une solution pacifique, négociée et fondée sur deux États au conflit israélo-arabe. La Nouvelle-Zélande se félicite donc de la relance récente du processus de paix.

MME NAJLA RIACHI ASSAKER (Liban) a salué le rapport de la Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et a dit la préoccupation de son pays face à la gravité des violations du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés commises par Israël. Le Liban condamne le blocus imposé à Gaza, et estime que toutes les politiques visant à imposer un fait accompli sont condamnées à l'échec. Le conflit palestinien est au cœur de la situation au Moyen-Orient, et la paix ne pourra intervenir avant qu'Israël se retire à l'intérieur de ses frontières de 1967, qu'un État palestinien voie le jour et qu'une solution pour les réfugiés palestiniens soit trouvée.

M. VETURLIDI THÓR STEFÁNSSON (Islande) a fait part de la grande préoccupation de son pays face à la détérioration de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, qui menace la stabilité de la région. Il a souligné que la communauté internationale ne saurait échapper à sa responsabilité d'assurer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Alors que huit mois se sont écoulés depuis que la déclaration de cessez-le-feu a mis un terme aux hostilités à Gaza, c'est comme si les Gazaouis vivaient toujours dans une zone de guerre, a poursuivi le représentant islandais, demandant notamment la levée du bouclage du territoire palestinien. Par ailleurs, l'Islande reste profondément préoccupée par la poursuite des destructions de maisons, des expulsions et des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. L'Islande demande qu'il soit immédiatement mis fin aux implantations de colonies et à l'impunité, la situation prolongée d'impunité ayant créé une crise de la justice dans les territoires palestiniens occupés. Aussi, l'Islande se félicite du rapport de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza et regrette la décision d'Israël de ne pas coopérer avec le juge Goldstone. La communauté internationale doit intensifier la pression sur les deux parties, a conclu le représentant islandais.

MME SHAZRA ABDUL SATTAR (Maldives) a souligné que son pays soutenait le droit du peuple palestinien à déterminer librement son système politico-économique, ainsi que celui d'Israël à vivre en paix. Les Maldives sont convaincues qu'une solution négociée fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU constitue le seul moyen d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme de la région. Par conséquent, les Maldives appellent à un règlement juste et global aboutissant à la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Elle a exprimé par ailleurs sa grave préoccupation quant à la situation du Golan syrien occupé, appelant Israël à se retirer de ce territoire.

M. SAEED AL HABSI (Émirats arabes unis) a salué le rapport de la Haut-Commissaire ainsi que les efforts déployés par le Haut-Commissariat pour surveiller la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Le représentant a dénoncé les violations du droit international dans ces territoires, les destructions de biens civils, y compris d'hôpitaux et de structures gérées par les Nations Unies. Les forces d'occupation ont violé les principes fondamentaux du droit humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, lors de l'opération militaire à Gaza, a déclaré le représentant émirien. Il a enfin déploré les mesures illégales prises par Israël dans le Golan syrien occupé.

M. YUCEF TILIOUANT (Ligue des États arabes) a salué la publication du rapport de la Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, qui intervient dans la foulée de la publication du rapport de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza. Il a rappelé que l'attaque israélienne contre Gaza n'a rien épargné, pas même les hôpitaux, les jardins d'enfants ni même les locaux des Nations Unies. Il par ailleurs regretté que certaines parties du rapport de la Mission d'établissement des

faits mettent le bourreau sur un pied d'égalité avec la victime. Il faut mettre un terme à l'occupation israélienne, tant au Golan syrien occupé qu'en Palestine, a conclu le représentant.

Organisations non gouvernementales

M. GIANFRANCO FATTORINI (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - MRAP) a souligné que le rapport Goldstone avait le mérite de passer en revue les violations des libertés fondamentales et des droits humains commises par toutes les parties impliquées dans le conflit de Gaza. Celui-ci ne doit pas faire oublier l'autre arme de la politique israélienne, à savoir la colonisation des territoires occupés, a souligné le représentant. Le MRAP demande que des mesures de boycottage des échanges commerciaux soient prises contre Israël, comme ce fut le cas s'agissant de l'Afrique du Sud de l'apartheid, afin de le contraindre à respecter l'ensemble de ses obligations internationales. Le représentant a en outre invité les États-Unis à agir fermement en faveur du respect inconditionnel du droit international de la part de l'État d'Israël.

MME DAGMAR HOLSCHER (Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté) a déclaré que les femmes sont particulièrement touchées par la crise à Gaza. L'accès des femmes à l'aide juridique et à la sécurité économique doit être garanti. C'est pourquoi le Conseil doit adhérer aux recommandations du rapport Goldstone et œuvrer pour l'instauration de l'État de droit dans les territoires palestiniens occupés. Le rapport Goldstone doit être soumis au procureur de la Cour pénale internationale. Les peuples israélien et palestinien aspirent à la paix: le rapport peut y contribuer, a estimé la représentante.

M. SAMUEL DANSETTE (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH) a réitéré le soutien de la Fédération aux recommandations figurant dans le rapport de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza, qui a mené son travail avec beaucoup de professionnalisme et d'impartialité. Ce rapport montre les crimes de guerre qui ont été commis de part et d'autre et il convient maintenant d'assurer l'obligation redditionnelle, a-t-il poursuivi. Il a souhaité que le Secrétaire général attire l'attention du Conseil de sécurité sur ce rapport.

MME HANNAH SHABATHAI (Hadassah, the Women's Zionist Organization of America, Inc.) a souligné que les médecins palestiniens et israéliens coopéraient étroitement, les patients étant soignés sans tenir compte de leur origine. Sur le million de patients hospitalisés tous les ans, plus de 100 000 sont palestiniens. Malheureusement, a-t-elle déploré, après le conflit de Gaza, l'Autorité palestinienne a décidé de mettre un terme à la prise en charge financière de ses ressortissants dans les hôpitaux israéliens, y compris ceux de l'organisation médicale Hadassah. Cela n'empêche pas celle-ci de continuer à soigner des Palestiniens, a-t-elle assuré.

M. SAMIR ABDALLA (Islamic Human Rights Commission) a indiqué que son rapport intitulé *Aftermath: Gaza in the Days After the 22 Days War*, fondé sur des enquêtes sur le terrain, indique clairement que les soldats israéliens n'ont pas distingué entre les civils et les combattants, comme le droit de la guerre le veut. Selon ce droit, toute personne responsable d'attaques délibérées contre des civils est coupable de crime de guerre, voire de crime contre l'humanité. Le représentant a cité plusieurs cas de familles décimées par des tirs directs de missiles israéliens.

M. LUKAS MACHON (Commission internationale de juristes) a jugé impartial et objectif le rapport de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza. Le temps des responsabilités est venu, a-t-il ajouté. Il appartient à la communauté internationale de mettre un terme à l'impunité et de préparer le terrain à une enquête. Le Conseil devrait présenter le rapport de la Mission dirigée par M. Goldstone au Conseil de sécurité par le biais de l'Assemblée générale ou du Secrétaire général de l'ONU, a estimé le représentant. Il a en outre demandé au Procureur de la Cour pénale internationale de rechercher un arrêt de cette Cour quant à la question de savoir si la Cour considérerait la signature du Statut de Rome par les autorités palestiniennes comme la reconnaissance de sa juridiction territoriale.

M. DAVID LITTMAN (Union mondiale pour le judaïsme libéral) a jugé remarquable que sur un rapport de 452 pages ne soit faite aucune mention des causes à la racine de la tragédie de Gaza. Il a ajouté que la Charte de 1988 du Hamas appelait à tuer des juifs et à éliminer Israël. Après avoir dénoncé le rôle de l'Iran, l'orateur a dénoncé l'apologie de la haine et de la mort.

M. MALIK ÖZDEN (Centre Europe Tiers-Monde - CETIM, au nom également de la Fédération syndicale mondiale) s'est félicité de ce que la Mission du juge Goldstone interroge l'ensemble des mécanismes de la colonisation, dont le blocus imposé à la population de Gaza depuis 2006, et analyse l'ensemble des conséquences de l'agression israélienne pour les populations concernées. L'origine du problème israélo-palestinien réside dans l'occupation des territoires palestiniens et dans le non-respect du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Ce sont les sources principales de graves violations des droits de l'homme. De surcroît, le Gouvernement israélien poursuit sa politique jusqu'au-boutiste de spoliation et de destruction des biens et des ressources palestiniennes et d'anéantissement de ce peuple. Le Conseil des droits de l'homme doit prendre ses responsabilités dans la lutte contre l'impunité et pour le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

M. ROBERT HARVEN (Nord-Sud XXI) a dit apprécier la qualité du rapport de la Mission et souhaiter son adoption par le Conseil, tout en maintenant ses doutes quant à la capacité de la communauté internationale de prendre et d'appliquer les décisions adéquates concernant un problème qui se poursuit depuis plus d'un demi-siècle. Aucune sanction réelle ne se profile à l'horizon, a déploré le représentant, dénonçant le rejet du droit international par Israël et son refus de toute négociation véritable susceptible d'aboutir à la création d'un État palestinien. L'adoption du rapport par le Conseil fournira notamment un instrument efficace pour sensibiliser la communauté internationale, a estimé le représentant de Nord-Sud XXI.

MME L. VAN HAREN (Défense des enfants - international) a souligné que les enfants représentaient plus de la moitié de la population de Gaza et rappelé qu'au moins 352 d'entre eux avaient été tués lors de l'offensive israélienne. Elle a aussi évoqué le recours à la détention arbitraire dans les territoires occupés et estimé qu'il fallait que les responsables en soient dénoncés. Elle a demandé à la Représentante spéciale sur les enfants dans les conflits armés, Mme Radhika Coomaraswamy, ainsi qu'à d'autres responsables onusiens, d'exercer leur influence et leur énergie pour continuer de promouvoir la mise en œuvre immédiate de mécanismes effectifs là où il existe des preuves crédibles de sérieuses violations du droit international.

M. KLAUS NETTER (Comité de coordination d'organisations juives) a déploré que le Conseil préfère se tourner vers le passé plutôt que de discuter des propositions récemment mises sur la table par l'administration des États-Unis. Le Conseil n'a pas non plus pris note de l'amélioration de la situation économique en Cisjordanie en dépit de la crise économique. L'augmentation massive des attaques palestiniennes par roquettes et missiles pendant l'année 2008 n'a pas non plus été prise en compte par le rapport du Haut Commissariat. Le représentant s'est félicité de l'esprit d'équité qui a porté l'ancien Président du conseil, M. Martin Uthmaniyah, à élargir la portée du mandat établi par le Conseil. Il a exprimé l'espoir que l'Afrique continuera à apporter sa contribution pour que les discussions et résolutions du Conseil soient redirigées vers des voies plus positives et équilibrées.

M. MICHAEL HASSEL (Hudson Institute) a dénoncé les États qui n'ont pas de mécanisme interne de contrôle judiciaire, rappelant qu'Israël, pour sa part, était un État de droit qui possède notamment une Cour suprême. Le Conseil devrait respecter l'indépendance et l'autonomie de l'appareil judiciaire israélien, a-t-elle souligné. Il a rejeté le rapport de la Mission d'établissement des faits, affirmant qu'il contient de nombreuses informations erronées.

M. ELIAS KHOURI (Union des juristes arabes) a qualifié d'objectif le rapport Goldstone lorsqu'il souligne que le blocus israélien constitue une punition collective et lorsqu'il dénonce un usage disproportionné de la force sous couvert de légitime défense. Ces crimes de guerre et ces crimes contre l'humanité apparaissent comme la poursuite des crimes commis dans toute la Palestine

durant des décennies, a-t-il ajouté, appelant à ce que soit mis un terme à l'impunité et estimant nécessaire le versement de réparations.

M. ESMAEIL BASSIR ZADEH (*Maryam Ghasemi Educational Charity Institute*) a déclaré que les enfants sont les vraies victimes des conflits. L'association Mariam Ghasemi pour le soutien aux enfants appelle tous les partisans de la paix à la solidarité, condamnant toutes les violations contre les enfants. Le représentant a demandé à tous les pays, en particulier l'Union européenne et les États-Unis, de tout faire pour obliger Israël à respecter au moins les droits des enfants. Dans notre époque de modernité, comment peut-on être indifférent aux crimes commis à Gaza, a demandé le représentant.

MME FARZANE MOSTOFIFAR (*Institute for Women Studies and Research*) a rappelé que des armes non conventionnelles ont été employées et des bâtiments publics, y compris des écoles, ont été ciblés lors des attaques contre Gaza. Il n'est pas déraisonnable d'attendre du Conseil que soit assuré le suivi des recommandations de la Mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza, que les violations du droit international qui se sont produites fassent l'objet de poursuites et que des efforts soient déployés pour que ces questions soient portées à l'attention de l'Assemblée générale.

M. MAHMOUDREZA GOLSHANPAZHOOH (*Organization for victims of Violence*) a dénoncé les actes injustifiables commis par Israël, notamment la destruction d'entrepôts de vivres. Il a souhaité mettre l'accent sur deux excellentes recommandations de la Mission d'établissement des faits: l'assignation d'Israël devant le Conseil de sécurité dans les six mois et, parallèlement, la mise sur pied d'un organe d'experts indépendants par le Conseil de sécurité afin de suivre la progression des enquêtes israéliennes et les poursuites éventuellement intentées.

MME GENEVIÈVE JOURDAN (*Association of World Citizens*) a rappelé l'extrême densité de population dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que la crise économique qui frappe les Palestiniens. La population est d'autre part confrontée à la pénurie d'eau et aux entraves imposées à leurs déplacements entre Gaza et la Cisjordanie. Cette population n'aspire qu'à une paix équitable et porteuse d'avenir, ce à quoi toutes les parties concernées doivent s'attacher.

MME BETHANY SINGER-BAEFSKY (*United Nations Watch*) a rappelé que la promesse de réforme de l'architecture onusienne des droits de l'homme visait à mettre un terme à l'approche de deux poids, deux mesures qui avait caractérisé l'ancienne Commission des droits de l'homme. Or, un point de l'ordre du jour ciblant spécifiquement Israël est maintenu au Conseil des droits de l'homme alors que cet organe, durant la présente session par exemple, ne s'est pas penché sur les pires responsables de violations des droits de l'homme - l'Iran et la Chine notamment.

M. JEREMIE SMITH (*Cairo Institute for Human Rights Studies*) a souligné la nécessité de combattre l'impunité aussi bien du côté israélien que palestinien afin de mettre un terme à ce cycle de violence. L'acceptation ou le rejet du rapport Goldstone constitue un élément crucial sur la manière dont sera jugée la légitimité du Conseil, a-t-il estimé. Acceptation ou rejet peuvent devenir un facteur important à partir duquel dépendra son efficacité future, a-t-il souligné. Il a enfin demandé au Conseil de faire connaître les effets dommageables susceptibles de résulter du rejet des conclusions et recommandations de ce document.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC09120F